

DÉCISION DU MAIRE N° 2024/11/177

Objet : 177 - VN24024C - Fourniture et livraison de matériaux de carrière, d'enrobé à froid et de sel de déneigement pour la commune de Vire Normandie – lot 3

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition de l'entreprise **OGAMALP**

Décide

- De donner son accord à la signature du marché n° VN24024C Fourniture et livraison de matériaux de carrière, d'enrobé à froid et de sel de déneigement pour la commune de Vire Normandie – lot 3 : Fourniture et livraison de sel de déneigement avec **OGAMALP**, domiciliée à 230 rue de Savoie 74700 SALLANCHES.

Le marché est conclu pour un montant maximum de 10 000,00 € HT / an.

Fait à Vire Normandie, le 5 novembre 2024

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241107-177-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/11/2024

Publication : 07/11/2024

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

Nicole DESMOTTES

